

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Schéma directeur d'aménagement du Grand Libreville : le rapport diagnostique validé

GMNN
Libreville/Gabon

UN atelier de restitution de la phase de diagnostique du Schéma directeur d'aménagement et l'urbanisme (SDAU) du Grand Libreville s'est tenu le 18 avril dernier au siège de la Société nationale immobilière (SNI) sis à Likouala. Présidé par le ministre délégué à l'Urbanisme, Jean-Pierre Boussougou, cet atelier a donné l'opportunité au cabinet Scet Tunisie de présenter aux parties prenantes son rapport d'étude sur la planification de l'aménagement des villes de Libreville, Akanda, Owendo et Ntoum. Un rapport d'étude qui montre comment est l'état de l'habitat du Grand Libreville, avec ses



Les participants à l'atelier de restitution de la phase diagnostique du schéma d'aménagement du Grand Libreville.

menaces et ses défis. Ladite étude va proposer, dans "une deuxième phase, un plan d'action pour remédier à tout ce qu'on a trouvé comme désordre dans ce plan d'occupation des sols", précise

M. Boussougou. Car, il faut tenir compte de ce qu'à l'horizon 2030, la population devrait augmenter de plus de 30%. Et recevoir une population additionnelle nécessite que le territoire soit préparé à l'accueillir. Pour Catherine Ammar,

directeur du département Economie et Aménagement de Scet Tunisie, la première phase de ce diagnostic est importante parce qu'elle a permis de mettre en évidence tous les enjeux environnementaux, économiques et sociaux du Grand Libreville.

"Ceci permettra que l'ensemble des parties prenantes et des autorités qui vont nous accompagner pour la construction du SDAU puissent partir dans une vision partagée du développement futur de l'agglomération", a-t-elle indiqué.

Mines : l'exploitation artisanale de l'or désormais réglementée

GMNN
Libreville/Gabon

LE Conseil des ministres du 14 avril dernier a adopté un projet de décret portant dispositions spécifiques aux activités minières aurifères. Pris en application des dispositions de la loi n°037/2018 du 11 juin 2019 portant réglementation du secteur minier, ledit projet vise à créer des mécanismes opérationnels et techniques d'organisation de la filière or. Concrètement, le présent décret statue sur l'ensemble des aspects devant mettre fin à l'exploitation illégale de l'or dans le pays et encadre l'orpaillage artisanal sur le territoire. Désormais, seuls les nationaux auront l'autorisation d'exploitation artisanale dans le secteur, précise le ministère des Mines et de la Géologie. De même, le décret susmentionné institue un système intégré d'acteurs ayant des statuts et des rôles spécifiques. Entre autres, des orpailleurs, des collecteurs

agréés, des aides artisans miniers. Pour assurer un contrôle efficace de leur rôle, ils devront détenir des instruments justifiant de leur qualité. Entre autres, la carte d'aide artisan, du minier, le certificat de vente local, la carte de représentant légal pour le trading de l'or. Comme innovation du présent décret, on note la création du statut d'aide-artisan et l'obligation de raffiner l'or et, donc, de transformer en lingot celui destiné à l'exportation. L'or brut ne s'exportera donc plus. Toutes choses qui pourraient voir émerger une raffinerie locale et garantir la disponibilité d'emplois pour les populations des localités concernées.

A noter que ce projet de décret a été défendu le 11 avril dernier par le ministre des Mines et de la Géologie lors du conseil interministériel. Elvis Ossindji, sur instructions du président de la République, demandait que redémarre les activités d'exploitation artisanale d'or sur l'ensemble du territoire gabonais.

Voie de contournement de l'aéroport : les travaux avancent



Une vue de la délégation sur le chantier.

G.R.M
Libreville/Gabon

À la tête d'une délégation composée des techniciens du ministère des Infrastructures dont il est le secrétaire général, Pierre Ybimba Mounanga était, vendredi dernier, sur le chantier des travaux d'aménagement (en 2X3 voies) de la route de contournement de l'aéroport international Léon-Mba. En faisant le tour du chantier,

la délégation n'a pas caché sa satisfaction par rapport à la bonne exécution des travaux par la société Afcons. Laquelle devrait, selon toute vraisemblance, respecter la date de juillet prochain pour la livraison du chantier. Cette route est d'autant plus attendue qu'elle vise à régler l'éternel problème d'embouteillages au nord de Libreville. L'inspection minutieuse a donc permis à Pierre Ybimba Mounanga, mandaté par le

ministre Toussaint Nkouma Emame, de constater la bonne avancée des travaux de terrassement et de traitement des zones jugées difficiles en raison de la présence de cours d'eau. D'où l'optimisme affiché, nonobstant quelques difficultés liés à la disponibilité des matériaux et au déplacement des réseaux souterrains. À sa livraison, la voie de contournement de l'aéroport de Libreville sera la première du genre avec ces dimensions.